

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1/10/2009

Présents : M. MATHEY, Maire, MM. BRUNETTA, LARDIER, LABRUNE, Mmes BOUILLARD, BARAULT Adjoints, Mmes MOREAU, WELKLEN MM. GROSJEAN, ALMUEIS, BOUQUET, LEDRAPIER, DROIT, M GSCHWIND M. BUHR CHEVRY, Mmes ROMAGNOLI, MULLER, HACQUARD, HOFF, Mme POURCELOT

Avaient donné procuration :

M DONTENVILLE à M. MATHEY

Mme LE BALLEUR à Mme ROMAGNOLI

M le Maire formule des vœux de prompt rétablissement à M DONTENVILLE qui s'est fait opéré aujourd'hui.

I - Approbation du compte rendu de la réunion du 9/7/2009

En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents

II - Bâtiment- Urbanisation

1) P.L.U

Le conseil communautaire de la C.A.B a décidé, le 26/3/2009, de soutenir financièrement les communes dans les procédures d'actualisation de leurs documents d'urbanisme (20% du coût des études plafonnées à 30 000 €).

Dans ce cadre, la commune de Chatenois les Forges va pouvoir bénéficier de 4 400 € pour l'élaboration de son P.L.U.

M le Maire sollicite l'autorisation de signer, avec la C.A.B, la convention relative à ce fonds de concours.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la C.A.B.

Concernant les prochaines réunions avec Pyramide Consultant, chargé d'aider la commune à élaborer le P.L.U, il est prévu :

- une nouvelle réunion avec les conseillers municipaux sur le diagnostic le 19/10 à 19h
- une réunion avec les Personnes Publiques Associées le 21/10 à 9h30.

2) Travaux

M Brunetta donne les informations suivantes :

a) *Ancien dispensaire* : les travaux de réhabilitation en un petit logement sont terminés et la locataire pourra l'occuper à compter du 1^{er} octobre.

b) *Crèche* : les travaux d'agrandissement touchent à leur fin.

c) *Domaine des Hespérides* : Après avis de son établissement bancaire, AGES et VIE HABITAT a annoncé cet été à la commune qu'il ne pouvait pas financièrement assurer la construction des deux collectifs mais d'un seul.

Le montage juridique de l'opération en sera donc modifié, à condition que le conseil municipal donne son accord :

- concernant le premier bâtiment : il sera réalisé par AGES et VIE HABITAT comme prévu
- concernant le 2^{ème} bâtiment : AGES ET VIE HABITAT recherchera des investisseurs privés pour le construire. La commune ne deviendra pas propriétaire mais aura la garantie que, pendant 40 ans, les propriétaires n'auront pas la jouissance de leur logement. Dans la mesure où le bâtiment a une vocation sociale, la commune pourra vendre le terrain au prix d'une parcelle non viabilisée.

- la présence d'un bâtiment privé dans le Domaine des Hespérides nécessite l'obtention d'un permis d'aménager.

Par 17 oui, 5 non et 1 blanc, le conseil municipal accepte ce nouveau projet.

III – Voirie

1) Programme 2009

- *Les travaux rue Févery* sont en cours. Les finitions ne seront réalisées qu'une fois les travaux des chemins ruraux terminés car les camions de chantier empruntent actuellement cette rue.
- *Les travaux impasse Lalie* sont terminés.
- *Chemin de Lavau* : c'est la C.A.B qui va assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (ceux-ci sont estimés à 19 500 € HT pris en charge à 51% par la CAB). Pour la voirie, des devis sont en cours.

2) Chemins ruraux

M Grosjean et M le Maire donnent les informations suivantes : 80% des chemins sont terminés. Une réunion a eu lieu cet été avec RFF au sujet du financement de certains travaux supplémentaires qui se sont avérés nécessaires lors de la réalisation de l'opération (ex chemin 28 : problème d'eau et de bornage). M le Maire attend la réponse de RFF. Concernant la tranche conditionnelle à la charge de la commune, relative principalement au chemin de Villars et la route de Nommay, le premier devis de l'entreprise Eurovia Montbéliard, titulaire du marché, s'élevait à 57 386,15 € HT. M le Maire a souhaité renégocier le devis et a donné son accord pour des travaux à hauteur de 26 360 € HT.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

3) Domaine des Hespérides

- *Enveloppe financière destinée aux travaux*

M le Maire informe le conseil municipal que l'estimation des travaux de V.R.D par le bureau d'études B.E.J d'Audincourt chargé des études préliminaires, s'élèvent à 450 000 € HT, montant bien supérieur aux prévisions à cause de difficultés liées au raccordement électrique et à l'assainissement.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- *Maîtrise d'œuvre*

Une consultation a été organisée pour choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de finaliser et suivre les travaux de V.R.D. Sur 15 dossiers demandés, 9 offres ont été déposées. L'examen de ces offres est en cours.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 21/3/2008 chargeant le maire de prendre toute décision concernant la passation des marchés d'un montant inférieur 30 000 € HT, M Le Maire signera le marché avec le bureau d'études le mieux disant selon les critères définis dans le règlement de consultation (50% prix, 20% valeur technique et 30% délai d'exécution).

IV- Enfance Jeunesse

Mme Barault donne les informations suivantes :

1) C.L.S.H

33 enfants ont fréquenté le Centre de Loisirs pendant les vacances de février, 31 enfants à Pâques et 66 enfants au mois de juillet.

2) Ateliers jeunes

Les deux sessions ont rencontré un vif succès auprès des jeunes dont 5 n'ont pu être acceptés faute de places.

Les réalisations : fresques dans les écoles maternelles et à l'accueil périscolaire et débroussaillage aux abords de la station de pompage ont recueilli l'assentiment des utilisateurs.

3) Ecoles

- *Ecole maternelle* - baisse des effectifs : 123 à la rentrée 2009 ; 142 en sept 2008

Le règlement intérieur de l'école maternelle a été modifié pour tenir compte des nouveaux horaires (matin : 8h30 -11h50 avec soutien 8h-8h30 et accueil des enfants de 8h30 à 8h45 ; après midi : 13h30 - 16h30).

- *Ecole élémentaire* : augmentation des effectifs: 184 cette année ; 172 en septembre 2008 - aide personnalisée placée sur 2 jours les lundis et jeudis après la classe

4) Accueil périscolaire

156 enfants différents sont accueillis depuis la rentrée (moyenne de 84 enfants à midi, 28 le matin et 40 le soir). Il y a une nette augmentation de la fréquentation le soir, jusqu'à 50 enfants au lieu de 30 en 2008-2009.

De 9 à 16 enfants de l'école élémentaire de Trévenans fréquentent l'annexe de Trévenans à midi.

V- Sports

Madame Bouillard fait le compte rendu de la réunion de la commission sport qui a eu lieu le 10/9/2009 avec les présidents d'associations sportives au sujet principalement de l'occupation de la salle de sport et du complexe sportif et des dates des manifestations.

Mme Hacquard regrette que les particuliers ne puissent utiliser les installations.

Mme Bouillard remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation du semi Marathon du Lion.

VI – Personnel

La délibération du conseil municipal du 12/6/2009 créant un poste d'aide opérateur des activités physiques et sportives à 17,5/35^{ème} a fait l'objet d'une remarque de la Préfecture :

« Bien que le statut particulier du cadre d'emplois d'opérateur des activités physiques et sportives comprenne le grade d'aide opérateur, l'article 3 du décret 92-368 relatif au recrutement ne prévoit de recrutement qu'au grade d'opérateur », recrutement qui nécessite l'inscription sur liste d'aptitude du candidat au poste d'opérateur.

Aussi M le Maire demande-il au conseil municipal de supprimer le poste d'aide opérateur, et propose de créer un poste d'adjoint technique à 17,5/35^{ème} au 1/10/2009 dans la mesure où la grille indiciaire est la même et où l'agent, nommé sur le poste d'aide opérateur, peut être amené à accomplir des tâches d'entretien des installations sportives qui relèvent de la filière technique.

Avis favorable du conseil municipal.

VII- Questions diverses

1) Statuts du S.I.A.G.E.P

Le S.I.A.G.E.P est un établissement public de coopération intercommunale regroupant toutes les communes du département qui lui ont transféré leur compétence d'autorité concédante du réseau électrique basse tension. Or beaucoup de communes continuent, à tort selon le Trésorier Payeur Général, à imputer leurs travaux d'enfouissement des lignes électriques en section d'investissement, ce qui contribue à améliorer le patrimoine communal alors que leur réseau électrique a été cédé au S.I.A.G.E.P.

Le Président du S.I.A.G.E.P propose donc une modification des statuts qui permettra au syndicat de rester autorité concédante unique du réseau basse tension et de financer les travaux d'enfouissement en recourant soit à la maîtrise d'ouvrage délégué, soit au fonds de concours.

Par ailleurs, les diagnostics énergie sont ajoutés à l'article 5 « objet » des statuts et le nombre de conseillers au Comité Syndical-article 12-est modifié (pour la commune, il passe de 3 à 2).

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement sur les modifications apportées aux statuts du S.I.A.G.E.P.

2) Rapports annuels de la C.A.B sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers

M le Maire indique que les rapports annuels de la CAB sur le prix et la qualité des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers sont à la disposition des conseillers municipaux et commente les grandes lignes des rapports.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

3) L.G.V : bruit de chantier

M le Maire indique que les 3 dossiers « bruits de chantier » des entreprises chargées de réaliser les travaux de pose des équipements ferroviaires sur la ligne nouvelle de la L.G.V (caténaires et voie, artères câblées, réseaux de télécommunications) sont à la disposition des conseillers municipaux.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

4) Recensement de la population

Les prochaines étapes du recensement sont les suivantes :

- 3) Découpage de la commune en districts qui doivent comprendre au plus 250 logements
- 4) Recrutement des agents recenseurs qui doit intervenir début janvier 2010
(Qualités requises : grande disponibilité pendant les deux mois, sens du contact, discrétion, dynamisme et persévérance, sens de l'organisation.)

Le Recensement commencera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010

5) OPTYMO

M le Directeur d'OPTYMO a annoncé à M le Maire le rétablissement d'une desserte pour le collège Mozart de Danjoutin les lundis, mardis, jeudis, et vendredis à 16h35 et les mercredis à 12h05.

M Ledrapier fait remarquer qu'il reste encore une demande non satisfaite : le passage de 3 bus à l'heure au lieu de 2.

M le Maire invitera M le Président du SMTC à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Information Téléthon

M Labrune informe le conseil municipal que la commune organisera comme l'an dernier, avec les associations locales, la manifestation du Téléthon 2009, le samedi 5 décembre, à la salle des sports.

Avant de clore la réunion, M le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

M Chevy souhaite qu'il soit interdit de stationner sur l'aire de skate-board. M le Maire répond que des blocs de pierre seront mis en place pour en fermer l'accès.

Mme Hacquard souhaite que soient revus les horaires de l'école maternelle. M le Maire répond qu'il s'agit d'une compétence du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle F DOLTO.

En Mairie, le 5 octobre 2009

Le Maire

J. C. MATHEY

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.